DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 5 mai 2021

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, CHOIMET Valérie COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric**

Absents excusés : **Mme et M. HELBECQUE Luciane et KOCHAN Stève**

Secrétaire de séance : **Mme Linda DEROUINEAU**

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Compte rendu de la séance du 07/04/2021, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté.**

I – FINANCES

- **LOTISSEMENT LE CHATEAU – RÉSULTATS CONSULTATION MARCHÉ DE TRAVAUX – ATTRIBUTION DES MARCHÉS**

Vu le Code de la Commande publique,
Vu la consultation publiée le 14 février 2021 pour une remise des offres le 18 mars 2021,
Vu l'ouverture des plis le 19 mars 2021,
Vu l'analyse des offres réalisée par le bureau de maîtrise d'œuvre,
Vu la phase de négociation pour les lots 1 et 3,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de retenir pour les lots 1, 2 et 3 :

LOTS	ENTREPRISES	Euro HT	Euro TTC
Lot 1 : V.R.D.	SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS	187 898.90 €	225 478.68 €
Lot 2 : Contrôles du réseau EU	SOCIÉTÉ ORLÉANAISE D'ASSAINISSEMENT SA	1 948.00 €	2 337.60 €
Lot 3 : Espaces Verts	ID VERDE – Agence d'ANGERS	22 666.16 €	27 199.39 €
TOTAL		**212 513.06 €**	**255 015.67 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés

- **EMPRUNT BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LE CHATEAU**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la viabilisation du lotissement du Château et dans l'attente de la vente des parcelles, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 462 000 €,

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne en date du 30 avril 2021,

Vu l'offre de financement et les conditions générales proposées par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire,

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epagne Bretagne-Pays de Loire un crédit relais à taux fixe, amortissement in fine, avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant du contrat du prêt : 462 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 5 ans
- Taux : 0.57 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 550.00 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

- **EMPRUNT BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE CHATEAU – COURT TERME TVA**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la viabilisation du lotissement du Château et dans l'attente du reversement de la TVA, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 74 000 €,

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne en date du 30 avril 2021,

Vu l'offre de financement et les conditions générales proposées par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire,

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epagne Bretagne-Pays de Loire un crédit relais à taux fixe, amortissement in fine, avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant du contrat du prêt : 74 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 2 ans
- Taux : 0.36 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 300.00 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

- **EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL – AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement de la coulée des douves, il est opportun de recourir à un emprunt court terme d'un montant de 315 000 €.

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne en date du 30 avril 2021,

Vu l'offre de financement et les conditions générales proposées par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire,

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire un emprunt d'un montant de 315 000 € au taux fixe de 0.77 %, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans.

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

DECIDE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

- **EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL – AMENAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES – COURT TERME ATTENTE SUBVENTIONS ET FCTVA**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement de la coulée des douves et dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 279 000 €.

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne en date du 30 avril 2021,

Vu l'offre de financement et les conditions générales proposées par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire,

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epagne Bretagne-Pays de Loire un crédit relais à taux fixe, amortissement in fine, avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant du contrat du prêt : 279 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 2 ans
- Taux : 0.36 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 300.00 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

- **RESTAURANT SCOLAIRE – PRIX DES REPAS – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il doit fixer les différents tarifs des repas de restauration scolaire appliqués aux familles pour l'année scolaire 2021/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DÉCIDE de modifier la grille tarifaire pour l'année scolaire 2021/2022,

FIXE les prix comme suit pour les bénéficiaires :

- Repas enfant vezinais : 4.05 €
- Repas enfant extérieur : 4.90 €
- Repas adulte : 5.50 €

PRECISE qu'en cas de non inscription d'un enfant, une pénalité de 10 € sera appliquée en plus du coût du repas.

RAPPELLE les tarifs pour bris de vaisselle et de couverts :

- Bris de vaisselle 0.55 €
- Bris de couvert 0.50 €

- **INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE 2021**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Gilbert BERNIER s'occupe de l'église en termes de surveillance et d'ouverture.
Il rappelle que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé actuellement à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église à Monsieur Gilbert BERNIER d'un montant de 479,86 € pour l'année 2021 ;

DIT que la dépense afférente sera imputée au budget de l'exercice en cours.

II – URBANISME

- **CREATION DE NOUVEAUX NUMÉROS DE VOIRIE – RUE DU SABLON**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de numéroter la rue du Sablon.

Monsieur le Maire rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »

Monsieur le Maire propose de créer les numéros 2bis, 4, 6, 8 et 10 rue du Sablon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la numérotation de voirie suivante :

- Parcelle cadastrée AE 0091	2 bis rue du Sablon
- Parcelle cadastrée AE 0087	4 rue du Sablon
- Parcelle cadastrée AE 0086	6 rue du Sablon
- Parcelle cadastrée AE 0093	8 rue du Sablon
- Parcelle cadastrée AE 0089	10 rue du Sablon

III – PATRIMOINE

- REGLEMENT INTÉRIEUR DES JARDINS COMMUNAUX - MODIFICATION

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur des jardins communaux en son article 3 en rajoutant la phrase suivante : « Il est néanmoins possible d'installer une serre mobile non artisanale (acquise dans le commerce), de type « tunnel » de dimension maximum de 2m de hauteur, 3m de large et 4m de long, soit une superficie maximale de 12 m². Pour éviter de créer des zones d'ombre sur les parcelles voisines, la serre devra être disposée au bas des parcelles, le long du chemin principal. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le règlement intérieur des jardins communaux modifié.

PRECISE qu'un exemplaire du règlement modifié sera envoyé à chaque jardinier locataire d'une parcelle au sein des jardins communaux.

IV – EDUCATION

- REGLEMENT GENERAL RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations n°51 et 78/2019 portant modifications du règlement général restauration scolaire, Accueil de loisirs Périscolaires et Accueil de loisirs Extrascolaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le règlement en y intégrant notamment le permis de bonne conduite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les présentes modifications du règlement général Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaires et Accueil de Loisirs Extrascolaires

PRECISE que le règlement général modifié Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaires et Accueil de Loisirs Extrascolaires sera envoyé à l'ensemble des familles utilisant les services précités accompagné d'un extrait de la présente délibération.

V –QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 6 rue Traversière (AB 433, 294, 296, 538, 966, 967)
- 14 rue du Parc (AB 447 et 452)

Aménagement de la Coulée des Douves

Claude POISSONNEAU informe les élus que les travaux d'aménagement de la Coulée des Douves ont commencé et présente le compte rendu de la réunion de chantier du 4 mai dernier. Claude POISSONNEAU informe les élus que la prochaine réunion est prévue le 7 mai prochain sur site.
Concernant les coloris des bornes de fitness, le choix des élus s'arrête sur le noir et le jaune. L'ordre de service va être envoyé à l'entreprise retenue.

Nouvelle Gendarmerie

Claude POISSONNEAU fait un point sur l'avancée des travaux. Les élus valident le choix de l'architecte concernant la peinture intérieure des logements (Blanc Aspen CH1 0007).

Mise à jour du fichier départemental des établissements recevant du public (ERP)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que la commune doit mettre à jour pour son territoire le fichier départemental des établissements recevant du public. Le document reçu du SDIS 49 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été complété par la commission Patrimoine. Il sera représenté pour validation définitive.

Salle Saint-Pierre - Réparation

Monsieur le Maire informe les élus qu'une fuite d'eau provenant d'un logement communal situé au-dessus de la Salle Saint-Pierre a entrainé une infiltration d'eau sur le plafond de cette dernière. Une déclaration va être faite auprès de l'assurance de la commune et un courrier sera envoyé au locataire pour l'en informer.

WC du canal – Pose clôture

Jean-René BARILLERE informe les élus que les travaux de pose de la clôture au niveau des WC du canal sont terminés.

Retour ARC – Reprise chemin n°31

Jean-René BARILLERE informe les élus de la réception d'un mail de l'entreprise ARMOR RESEAUX CANALISATIONS concernant la reprise du chemin n°31 lui indiquant qu'elle est dans l'attente d'un retour de devis. Un devis va néanmoins être demandé par la commune afin de pouvoir accélérer le dossier et le clôturer.

Aménagement sécurité routière rue Nationale et Chemin de Reignier

Jean-René BARILLERE informe les élus que les travaux d'aménagement de sécurité routière de la rue Nationale et du Chemin de Reignier auront lieu le vendredi 7 mai prochain. Les travaux sont réalisés par l'entreprise LSP.

ENEDIS - Etat poteau rue des Landes

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'état d'un poteau situé rue des Landes. L'information va être remontée à ENEDIS.

Entretien ruisseau derrière nouvelle Gendarmerie - Devis

Monsieur le Maire présente le devis modifié concernant l'entretien du ruisseau derrière la nouvelle gendarmerie. L'ordre de service va être envoyé à l'entreprise chargée des travaux.

Groupe Evre – CR rencontre du 28.04.2021
Ange SABATINI et Bernard CESBRON présente le compte-rendu de la dernière rencontre du groupe Evre en date du 28 avril dernier.

La Convention Territoriale Globale (CTG) – Réunion temps d'échanges/de travail - handicap
Monsieur le Maire fait part aux élus d'un mail reçu de la CTG proposant un temps d'échanges et de travail sur l'accueil des familles d'enfants en situation de handicap le jeudi 20 mai prochain.

Région Pays de la Loire – Pacte de sécurité
Monsieur le Maire présente aux élus les différents financements en matière de vidéosurveillance et vidéoprotection émanant du pacte de sécurité voté par la Région Pays de la Loire en mars dernier.
La commission Perspective et Développement va étudier le dossier.

Rencontre CAF – Prolongation du PEDT
Monsieur le Maire informe le conseil que la commune peut demander la prolongation de son projet éducatif territorial (PEDT) qui arrive à échéance en juin prochain. Cette prolongation pourra permettre à la commission Education d'étudier notamment la question du Plan Mercredi.

AdC – Interventions musicales
Mathieu FARDEAU informe les élus qu'il a contacté le Directeur du Conservatoire de Cholet pour le questionner au sujet des interventions musicales réalisées dans les écoles.

CSI Chloro'fil – Confirmation rdv du 02.06.2021
Monsieur le Maire informe les élus que la rencontre avec le CSI Chloro'fil aura lieu le 2 juin prochain à 18h juste avant le conseil municipal.

CSI Chloro'fil – Demande autorisation de pêche
Monsieur le Maire informe les élus qu'une réponse favorable va être apportée au CSI Chloro'fil afin de les autoriser à utiliser l'étang de l'Uzelière pour une journée pêche avec les jeunes le 19 juillet prochain sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

Demande de vente au déballage – Annulation et report
Liliane TIJOU informe les élus qu'au regard de la situation sanitaire actuelle un commerçant demande le report de son passage sur le marché communal du 11 mai au 1er juin prochain. Une réponse favorable va lui être apportée.

Commémoration du 8 mai
Monsieur le Maire informe les élus que la cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 10h au cimetière communal.

- Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h15

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 2 juin 2021 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

MAIRIE DE VEZINS (Maine-et-Loire)